Relativement à la nouvelle d'Ottawa, en date du 28 novembre, que le Gouvernement Canadien a réquisitionné 16,000,000 de minots de blé à la demande du gouvernement anglais, le bureau d'Agriculture déclare que le gouvernement anglais n'a jamais fait une réquisition de cette nature et que pour le moment il ne possède pas de renseignements à ce sujet.

En tout cela, il y a certainement quelque chose qui sort de l'ordinaire et il est plus que surprenant que, depuis le 30 novembre jusqu'à ce jour, on n'ait jamais essayé de fournir quelque explication relativement à cette contradiction.

J'ai lu une information parue dans les journaux,—information qui n'avait pas de caractère officiel, toutefois, car le Gouvernement n'en était pas l'auteur,—d'après laquelle ce blé avait été réquisitionné pour les nations alliées. Quelles sont ces nations? Est-ce la Grande-Bretagne? Pas du tout, puisque nous possédons une déclaration affirmant que l'Angleterre n'a jamais fait une demande de cette nature. Est-ce la Russie? Certainement que non.

La Russie n'a nullement besoin de notre blé, car ce pays en exporte lui-même de grandes quantités. Est-ce la France?

Je suis informé d'assez bonne source que le gouvernement français a déjà pris des mesures afin d'acheter du blé au Canada, non pas par l'entremise du gouvernement canadien, mais en passant par les canaux ordinaires du commerce. On m'a dit, mais je ne possède pas de renseignements positifs à ce sujet,—je puis me tromper, mais je tiens mes renseignements d'une source que je considère des plus respectables,—qu'une partie du blé qui a été réquisitionné et qui était entreposé dans les élévateurs situés à la tête du lac Supérieur, était déjà la propriété de la France, et avait été acheté pour le compte du gouvernement français.

Il est possible que ce blé soit destiné au gouvernement italien; mais, monsieur l'Orateur, si ce blé a été acheté pour le compte de quelques-unes des nations alliées, pourquoi n'en avons-nous pas été avisés officiellement, comme on l'a fait à la date du 30 novembre, lorsqu'il s'agissait du gouvernement britannique?

Je suis convaincu que les nations alliées achètent du blé au Canada, à l'heure actuelle,—non pas une quantité insignifiante de 70,000,000 de minots, mais peut-être des centaines de millions de minots,—et à mon avis, elles effectuent ces achats en suivant la voie commerciale.

Si les alliés voulaient se procurer du blé au Canada, que n'avaient-ils recours aux voies ordinaires du commerce? Pourquoi avoir causé tout ce désarroi dans les affaires? C'est là un mystère qu'on ne nous a pas encore expliqué. Il n'y a aucun doute que l'action du Gouvernement a eu pour effet—et il aurait dû s'y attendre, quel qu'en fût le motif secret—de répandre la perturbation dans le commerce et de nuire aux intérêts existant à la tête du lac Supérieur. Les minotiers ont déclaré qu'on retardait leurs opérations et ils sont accourus à Ottawa afin d'obtenir le redressement de leurs griefs. Ils l'ont obtenu et le blé qui lui appartenait fut épargné.

Certains hommes d'affaires ayant ensuite étudié la transaction, un des plus importants parmi ceux qui opèrent sur les lacs, M. Richardson, de Kingston, se serait ainsi exprimé, s'il faut en croire le "Free Press" d'Ottawa, édition du 30 novembre:

"On aurait pu facilement acheter le blé au prix courant du marché", a dit M. Richardson ce matin. Il n'était pas nécessaire de prendre de mesure drastique comme celle-là.

"Comment le Gouvernement eût-il pu acheter le grain sans créer cette hausse factice des prix?", demanda-t-on à M. Richardson.

"En usant de cervelle", répondit laconiquement M. Richardson. "Le Gouvernement a acheté de l'avoine à une époque où elle se faisait rare en Angleterre. Il y est allé tout doucement et a réussi à en acheter une grande quantité sans enfler les prix. J'ai, moi-même, acheté deux millions et demi de boisseaux de blé Durham quand il n'y en avait que quatre millions de disponible. Je n'ai pas déclaré mon intention et je m'y suis pris de façon à acheter ce blé sans que les prix fussent augmentés. Il n'était pas nécessaire de répandre la perturbation dans le commerce de grain et de farine comme on l'a fait au moyen d'une mesure aussi draconienne.

"On a acheté à prix fixe dix-sept millions de boisseaux du blé qu'on a pris, poursuivit M. Richardson "et l'on n'accordera, pour cela, aucune compensation".

Voici la partie la plus importante:

Personne ne sera certain de la valeur d'un contrat, à l'avenir, car personne ne peut dire si pareil acte ne se renouvellera pas. En tous cas, ce qui est fait est fait et ne saurait être défait.

Je n'accuse pas—jamais je n'accuse sans une preuve qui me permette de juger par moi-même du bien ou du mal fondé d'une proposition—mais je dirai au Gouvernement que son attitude a provoqué des soupçons; l'honorable ministre du Commerce l'a compris et il a écrit au "Citizen", d'Ottawa, une lettre pleine de colère, dans laquelle il proteste de la pureté de ses intentions. Non, je n'accuse ni l'honorable ministre ni personne autre; mais je lui